

## BULLETIN



## MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les mois

# Le Budget Primitif de 1947

Nous avons dit, à propos du budget de la ville, dans notre dernier numéro du bulletin, que nous avons été une de seules communes de notre catégorie de Seine et Seine-et-Oise, qui avons pu équilibrer le budget additionnel de 1946 et qui n'avons pas réclamé d'avance de trésorerie.

Nous avons dit également que nous équilibrerions le budget de 1947 en ménageant, dans toute la mesure du possible, les intérêts de nos concitoyens, malgré les hausses de toutes sortes que nous avons à supporter.

Eh bien, voilà qui est chose faite ! Le Conseil Municipal, dans sa séance du 22 janvier dernier, a voté le budget primitif de 1947 *sans augmenter les centimes additionnels*.

Bien mieux : le budget de 1947 qui aurait dû être augmenté des 110 centimes additionnels, votés en cours d'année pour l'amortissement des emprunts contractés en vue de l'acquisition de la propriété de Charbonnière et pour la construction d'un terrain de sports aux écoles de Montretout, ne l'est pas. C'est donc en fait *une diminution* de 110 centimes additionnels que nous enregistrons.

Le budget primitif de 1946 s'élevait à . . . . .	25.934.614 »
Celui de 1947 se monte à . . . . .	38.309.196 »
Soit en plus . . . . .	12.374.582 »

LE REPAS DE L'AMITIÉ DU 29 DÉCEMBRE 1946



M. F. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud, entre les Doyens de l'Assemblée  
M. HATRY et M<sup>me</sup> MEUNIER

Le budget de 1946 comportait 1.532 centimes additionnels, celui de 1947 n'en comporte pas davantage.

Qu'en pensez-vous ?

N'est-ce pas ménager au possible les intérêts de chacun que de voter un budget sans augmenter les centimes additionnels, malgré 13.000.000 de francs de dépenses nouvelles ?

En ce qui concerne le taux des différentes taxes, pas davantage d'augmentation. Seule, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été portée de 12 à 18 %.

Il était indispensable pour que nous soyons aidés par l'Etat, qui accorde aux communes une subvention pour des dépenses d'intérêt général, que nous fassions un effort fiscal portant sur une taxe uniquement créée pour permettre aux collectivités locales de faire face à des dépenses résultant d'un service rendu à la population.

Par contre, nous avons diminué la taxe vicinale votée en remplacement des journées de prestations. L'an dernier, le Conseil Municipal avait voté deux journées de prestations. Cette année, une seule a été votée; d'où diminution de 600.000 francs.

Mais que l'on se rassure, nous n'avons fait aucun miracle. Si nous avons pu équilibrer ce budget de 1947 sans augmenter les centimes additionnels, c'est quand même grâce à la rentrée de quelques recettes nouvelles. C'est grâce aussi et surtout à une saine gestion, à une claire prévoyance, à la compression et à l'aménagement de nos dépenses.

Nous avons, en effet, supprimé deux emplois : l'un de surveillant de voirie, l'autre de chef mécanicien, et aménagé les services de la mairie de façon à réaliser le maximum d'économie.

Ne croyez surtout pas que le souci de ne pas augmenter les centimes additionnels nous ait empêché de pourvoir comme il convenait les différents postes des dépenses nécessaires à la vie communale.

Les dépenses de personnel, qui étaient en 1946 de 10.607.000 francs, figurent au budget de 1947 pour 16.509.000 francs, soit 5.902.000 francs en plus. Les dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux ont également été sérieusement relevés pour tenir compte des hausses dues à l'augmentation constante du coût de la vie.

Le crédit d'entretien de la voirie qui était au budget de 1946 de 1.400.000 francs est passé à 3.000.000 de francs, celui de l'entretien des bâtiments communaux et des écoles a été doublé. Enfin, dans la majeure partie des chapitres, il a été tenu compte de l'augmentation constatée en 1946.

Au cours de cette séance du 22 janvier 1947, consacrée au vote du budget, le Conseil Municipal, dans le but de suivre la politique d'économie envisagée par le Gouvernement en vue de sauver le franc et de permettre le redressement économique et financier du pays, a décidé :

1° De baisser de 5 % :

a) Les prix des bains et des douches à l'établissement municipal. Signalons, en passant, qu'afin d'améliorer le service dans cet établissement, certains travaux ont été prévus, notamment l'adjonction d'un ballon supplémentaire permettant d'avoir constamment de l'eau chaude;

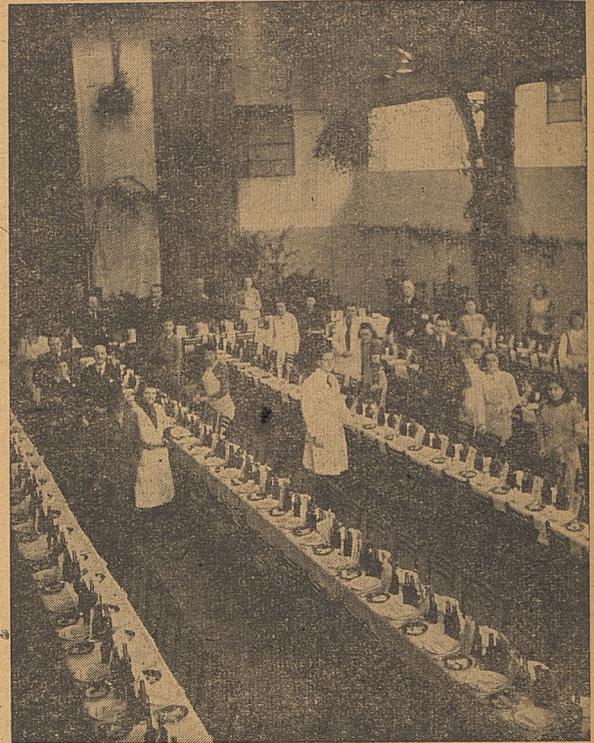
a) Les prix des repas dans les cantines;

c) Les prix du bois provenant des coupes entreprises dans la propriété communale de Charbonnière;

2° D'accorder la gratuité complète des livres à la Bibliothèque Municipale, pour permettre aux classes laborieuses, dont le budget est des plus restreint par suite du coût de la vie, de pouvoir se procurer des livres sans avoir à payer de redevance et de s'intéresser ainsi davantage à la lecture. Seule, une caution de 100 à 200 francs, selon la valeur des livres, sera exigée;

3° De fixer à la moitié seulement du maximum prévu par la loi, les droits de licences des débitants de boissons, afin de tenir compte des lourdes charges qu'ont à supporter ces commerçants.

Mais, direz-vous, pas d'augmentation de centimes additionnels, par conséquent pas d'augmentation d'impôts, en 1947, à Saint-Cloud, à part la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est merveilleux ! Hélas ! Ne vous réjouissez pas, car si le Conseil Municipal a pu vous faire en somme un cadeau, il n'en est pas de même de toutes les Assemblées délibérantes. Il faut, en effet, compter avec le département, administré par le Conseil Général(1), puisque la feuille d'impôts comprend une part des cotisations revenant au département et une part à la commune. Or, le budget primitif de 1947 du département de



La Salle avant l'arrivée des invités

(1) Composition politique du Conseil Général : Communistes et apparentés : 18; S. F. I. O. : 6; M. R. P. : 7; U. R. D. : 3; Rassemblement des Gauches : 7.

Seine-et-Oise, voté par le Conseil Général, est passé de 1.076.000.000 à 2.021.000.000 de francs cette année.

Nous avons dit, dans notre bulletin n° 9 du 1<sup>er</sup> août, que le Conseil Général avait décidé la création de nombreuses taxes et, notamment, la taxe sur la valeur locative des locaux d'habitation au taux de 7,50 %, à partir de 1947. Vous retrouverez donc ces taxes sur votre feuille d'impôts, ainsi que les cotisations nécessaires à couvrir l'excédent des dépenses du budget de 1947, par rapport à celui de 1946.

Malheureusement, aucune discrimination n'étant faite sur cette feuille d'impôts en ce qui concerne la répartition des cotisations, vous ne vous apercevrez pas si l'augmentation est le fait du département ou de la commune. C'est la raison pour laquelle nous avons cru devoir attirer votre attention sur cette question.

Le Conseil Municipal a bien émis un vœu pour que des modifications soient apportées aux feuilles d'impôts, mais hélas, ce n'est qu'un vœu qui, bien qu'adressé au Préfet et aux Contributions Directes, ne sera vraisemblablement pas suivi d'effet.

Voici ce vœu :

Le Conseil,

Vu la contexture des avertissements délivrés par la Direction des Contributions Directes pour l'acquit des cotisations à payer par les contribuables, au titre des anciennes contributions directes et assimilées;

Considérant que depuis quelques années, ces avertissements appelés « feuilles d'impôts », ne comportent plus qu'une seule colonne donnant le montant des cotisations à payer par les contribuables sans qu'il soit indiqué, comme précédemment, la somme revenant au département, d'une part, à la commune, d'autre part;

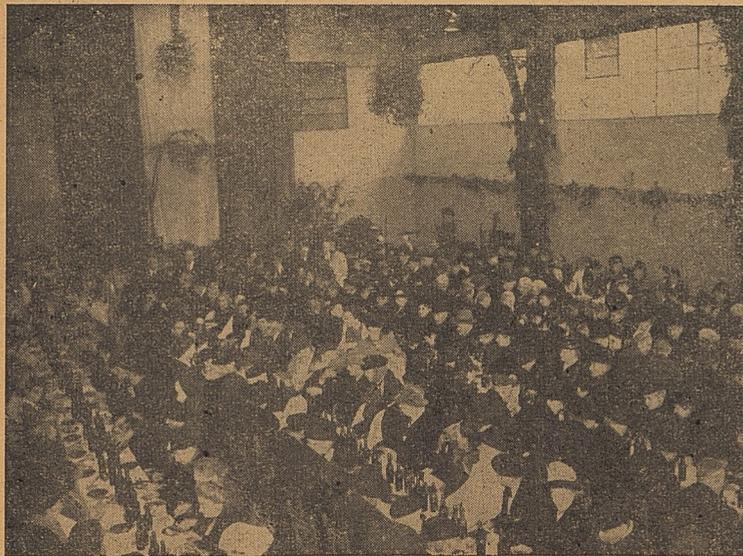
Considérant que le résultat de la gestion du département par le Conseil Général de Seine-et-Oise aura pour effet d'augmenter dans de notables proportions les cotisations à payer par les contribuables du département, par suite de l'accroissement considérable des dépenses qui sont passées au budget primitif de 1947, de 1.076.000.000 de francs à 2.021.000.000 de francs;

Considérant qu'il est bon que les contribuables de Saint-Cloud sachent à quoi s'en tenir sur les augmentations qu'ils constateront lors de la réception de leur feuille d'impôts, en 1947, bien que le Conseil Municipal de Saint-Cloud n'ait voté aucun centime additionnel nouveau au budget primitif de 1947;

Emet le vœu que les avertissements dont il s'agit, n° 2170 c., délivrés par les Contributions Directes pour l'acquit des cotisations à payer par les contribuables, au titre des anciennes contributions directes et taxes assimilées, comportent, *comme par le passé*, deux colonnes indiquant la répartition du montant des cotisations entre le département, d'une part et la commune, d'autre part.

Nos lecteurs trouveront, par ailleurs, le compte rendu analytique de la dernière séance du Conseil Municipal.

LE REPAS DE L'AMITIÉ DU 29 DÉCEMBRE 1946



Une partie de la Salle pendant le repas

## Logement

1° Les immeubles, 44, rue Royale et 8, rue Jeanne:

Tous les vieux Clodoaldiens connaissent la situation qui est celle de ces deux immeubles. Depuis de nombreuses années, à la suite de glissements constatés, ils ont dû être étayés.

En raison du danger que représentait l'habitation de ces maisons, un arrêté d'expulsion avait été pris en 1940, mais les circonstances avaient amené la Municipalité de cette époque à ne pas en poursuivre l'application rigoureuse.

Comme bien on le pense, les années et les bombardements de la région n'ont pas amélioré la situation. Bien au contraire.

Depuis quelques mois, des craquements sinistres se faisaient entendre et les occupants, affolés, venaient fréquemment à la Mairie faire part de leurs inquiétudes de voir la toiture leur tomber sur la tête.

La Municipalité ne pouvait rester insensible à ces cris de détresse.

Exiger l'application immédiate et absolue de l'arrêté d'expulsion de 1940 aurait pu être une



Le Chef Cuisinier qui prépara le succulent repas

solution en des temps où la crise du logement ne sévisait pas. Mais aujourd'hui, il fallait trouver autre chose.

En un mot, il fallait trouver le moyen de « reloger » ailleurs les sept familles (soit 20 personnes), qui occupaient encore les lieux. Et ce, dans le délai le plus court, puisqu'il était permis de craindre à chaque instant la catastrophe.

C'est alors que la Municipalité décida de demander à la Préfecture la réquisition de la grande villa « Le Mirador », rue de Buzenval, que les Allemands avaient laissé dans un état lamentable, mais dont, en raison des circonstances particulières, il fallait bien se contenter.

Maintenant, les familles des deux immeubles en question sont toutes installées au « Mirador ».

Tout n'est pas pour le mieux et le confort n'est pas complet, mais le toit est solide et ne risque pas d'écraser les habitants pendant leur sommeil.

Cependant, ceci ne peut qu'être provisoire, car la villa « Le Mirador » vient précisément d'être acquise (nous l'avons su postérieurement à la réquisition), par un nouveau propriétaire : la Compagnie du Gaz Lebon, dans le but de l'aménager pour le logement d'une partie de son personnel.

Notre réquisition entrave donc, dans une certaine mesure, la réalisation d'un projet de relogement.

Quoi qu'il en soit, il nous fallait faire face à une situation qui pouvait d'un instant à l'autre, devenir tragique. Et nous n'avons pas tergiversé, malgré la gêne que nous apportions à la réalisation des projets de la Compagnie Lebon.

Les escaliers d'accès du 44, rue Royale et du 8, rue Jeanne, vont être murés pour que personne ne vienne s'y réinstaller clandestinement et nous attendons la visite de l'expert désigné par Monsieur le Juge de Paix pour demander ensuite au Conseil de Préfecture l'autorisation de démolition.

Dès maintenant, nous signalons aux habitants de Saint-Cloud qui ont l'occasion de circuler aux abords des immeubles en question, qu'il est préférable et prudent de ne pas stationner à proximité;

2° Un nouveau décret en date du 16 janvier, apporte des précisions nouvelles sur un certain nombre de points relatifs aux questions que pose

chaque jour la crise du logement à tous les intéressés.

Voici quelques-uns de ces points :

a) La « résidence principale » est celle qui résulte des énonciations de la carte individuelle d'alimentation, sous réserve d'une *habitation effective* annuelle supérieure à 6 mois;

b) Les locaux *vacants* sont ceux :

- 1° Dont le bail est expiré, non prorogé, ni reconduit;
- 2° Dont le bail est résilié par accord amiable ou décision de justice;
- 3° Dont les occupants ont été condamnés à vider les lieux;

c) Les locaux *inoccupés* sont ceux :

- 1° Demeurés effectivement inhabités depuis 6 mois au moins;
- 2° Qui ne sont occupés que par intermittence, lorsque cette occupation intermittente ne résulte pas de l'exercice normal d'une profession ou d'un cas de force majeure. Sont considérés comme occupés d'une manière intermittente, les locaux qui, dans les six derniers mois, ne l'auraient été que pendant un ou plusieurs séjours d'une durée totale inférieure à deux mois;

3° Qui ne constituent pas une « résidence principale »;

4° Dont le locataire, sous-locataire ou occupant de bonne foi, vivant seul au foyer, est décédé;

d) Sont considérés comme « insuffisamment occupés », les locaux comportant un nombre de pièces principales supérieur à celui des personnes qui y ont effectivement leur résidence principale, augmenté d'une unité pour chacune des deux premières personnes;

e) Sauf dans le cas où il s'agit de locaux insuffisamment occupés, la réquisition porte sur la totalité du local, qu'il soit meublé ou non.

En cas de locaux insuffisamment occupés, la réquisition s'applique à l'usage privatif des pièces principales



M. le Maire serrant la main aux Pensionnaires de l'Etablissement

en excédent et à l'usage commun, dans la mesure indispensable, des locaux secondaires.

f) Les réquisitions sont notifiées par le Préfet au bénéficiaire, au prestataire et au propriétaire, sous plis recommandés avec avis de réception.

L'exécution de la réquisition ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de dix jours, à compter de la date d'envoi par le bénéficiaire au prestataire d'une lettre recommandée (avec avis de réception), indiquant jour et heure de l'exécution;

g) En cas de contestation présentée par écrit par le prestataire, deux jours avant la date fixée pour la prise de possession, celle-ci est différée, si la contestation est reconnue sérieuse.

Le Préfet est alors saisi et, suivant le cas, rapporte son ordre de réquisition ou en poursuit l'exécution;

h) Lorsqu'une réquisition a été prononcée sur un local sous scellés, le bénéficiaire est habilité à demander la levée des scellés, quelle que soit la cause de leur opposition;

i) Lorsque l'ancien bénéficiaire d'une réquisition se maintient dans les lieux à l'expiration de la période pour laquelle la réquisition a été émise ou après notification de la levée de celle-ci, le prestataire peut saisir le Procureur de la République. Ce dernier peut requérir l'application des sanctions prévues au dernier alinéa de l'article 27 de l'ordonnance du 11 octobre 1945 (amende civile au moins égale au décuple du loyer quotidien par jour de retard).

Les instructions ci-dessus n'ont pas encore été mises en application dans le département de Seine-et-Oise mais le seront prochainement.

## Bibliothèque Municipale

Nous sommes heureux de constater qu'à la suite de nos appels, le nombre des lecteurs a presque doublé. Afin d'accentuer encore cette expansion, la Municipalité a décidé que désormais, les livres seront distribués *gratuitement*. Toutefois, en raison de leur cherté, il sera exigé une caution de 150 francs, remboursable au départ du lecteur. Cette caution ne préjuge en rien de l'action qui pourra être intentée en vue de récupérer les livres non remis.

Nous signalons que la distribution du samedi qui avait lieu de 17 heures à 18 heures, sera élargie de 15 heures à 18 heures.

Voici, d'une part, la liste des dons et, d'autre part, celle des nouvelles acquisitions.

### Dons

M<sup>lle</sup> Cocquet :

Berthe BERNAGE : *Brigitte au Champs*.  
Raymond MILLET : *L'Anier du Luxembourg*.  
Pierre VILLETARD : *John chez les Cigales*.  
Pierre-René WOLFF : *L'Homme au Bois Dormant*.

M<sup>me</sup> Menesson :

G. A. BIRMINGHAM : *Les Fugitifs*.  
Mlles BURTON : *Le Secret de High Eldersham*.  
Francis CARCO : *Palace Egypte*.  
Marion GILBERT : *Le Joug*.  
Boris GORBATOV : *Les Indomptés*.  
J. L. GUILLAUME : *Les Morts se taisent*.

Charles LESCA : *Quand Israël se venge*.  
L. MERTENS et J. POINDESSAULT : *Rawa-Ruska*.  
Aldo PALAZZESCHI : *Les Sœurs Materassi*.  
Sylvain ROCHE : *Réseau Indigo*.  
Claude SEIGNOLLE : *Le Rond des Sorciers*.

M<sup>me</sup> de Miramont :

Jeanne DE MIRAMONT : *Impressions poétiques et musicales*.  
Jeanne DE MIRAMONT : *La Musique et l'Enfant*.  
M. PÉRARD : *Jacques Pérard*.

Anonyme :

HUYSMANS : *La Cathédrale*.  
HUYSMANS : *En Route*.  
STENDHAL : *Lettres intimes*.

### Nouvelles acquisitions

#### SÉRIE C (Philosophie)

G. BACHELARD : <i>Le Nouvel Esprit Scientifique</i>	50.029
R. COLLIN : <i>Les Deux Savoirs</i>	50.022
MAETERLINCK : <i>L'Autre Monde</i>	50.031
J. PRZYBISKI : <i>La Participation</i>	50.028
R. ZAZZO : <i>Psychologues et Psychologies d'Amérique</i>	50.030

#### (Sociologie)

R. COLLIN : <i>Le Message Social du Savant</i>	60.000
--	--------

#### SÉRIE D (Sciences pures)

A. BOLL : <i>Les Deux Infinis</i>	15.000
-----------------------------------	--------

#### SÉRIE G (Beaux-Arts)

BEETHOVEN : <i>Cahiers de Conversation</i>	80.027
CARCO : <i>L'Ami des Peintres</i>	80.028
HUYSMANS : <i>La Cathédrale</i>	80.026
R. ROLLAND : <i>Vie de Michel-Ange</i>	85.000

#### SÉRIE H (Histoire)

##### Histoire de France :

A. BAILLY : <i>Le Règne de Louis XIV</i>	64.116
--	--------

##### Biographies :

BATIFOL : <i>La Duchesse de Chevreuse</i>	45.072
C. VAUTEL : <i>Le Prince Impérial</i>	45.067

##### Guerre de 1939-1945 :

BAUCHAR : <i>Rafales sur l'Indochine</i>	95.007
DUNAN : <i>Ceux de Paris, 1944</i>	95.006

##### Lettres et Mémoires :

A. MAUROIS : <i>Journal</i>	78.061
Etudes historiques sur un fait particulier : Maurice GARÇON : <i>Procès de Charles Maurras</i>	92.035

#### SÉRIE L (Littérature)

##### Essais littéraires :

BERDIAEFF : <i>L'Esprit de Dostoïevski</i>	50.024
L. DESCAVES : <i>Souvenirs d'un ours</i>	50.033
NADEAU : <i>Histoire du Surréalisme</i>	50.025
I. NIMERVSKI : <i>La Vie de Tcherkov</i>	15.005
F. PORCHE : <i>Histoire d'une Ame : Beaudelaire</i>	15.004
R. ROLLAND : <i>Vie de Tolstoï</i>	50.030
G. TOUDOUZE : <i>Molière Bourgeois de Paris et Tapissier du Roy</i>	50.026
BERNARD : <i>Henri Heine</i>	50.027

## SÉRIE M (Romans)

G. ACREMANT : <i>Arrière-Saison</i> .....	50.337
ANOUILH : <i>Antigone</i> .....	50.303
M. BARRÈS : <i>La Colline Inspirée</i> .....	50.336
H. BORDEAUX : <i>Cas de Conscience</i> .....	50.296
C. BRONTE : <i>Le Professeur</i> .....	50.310
B. R. BRUSS : <i>Et la Planète Sauta</i> .....	50.338
CAMAVAGGIA : <i>Nous, les Elus</i> .....	50.291
F. CARCO : <i>Les Belles Manières</i> .....	50.321
COLETTE : <i>Gigi</i> .....	50.299
CRONIN : <i>Kaleidoscope</i> .....	50.339
Pavel DAN : <i>Le Père Urcan</i> .....	50.289
DEDEYAN : <i>Les Noces de Cristal</i> .....	50.302
M. A. DESMAREST : <i>Torrents</i> .....	50.240
M. A. DESMAREST : <i>Vague de Fond. L'Autel renversé</i> .....	50.286
J. D'ESME : <i>Les Barbares</i> .....	50.331
G. FLAUBET : <i>L'Education Sentimentale</i> .....	50.272
GULBRANSEN : <i>Le Souffle de la Montagne</i> .....	50.320
R. KIPPLING : <i>Puck</i> .....	50.295
A. KOESTLER : <i>Le Yogi et le Commissaire</i> .....	50.315
S. LAGERLOFF : <i>Gösta Berling</i> .....	50.298
S. LAGERLOFF : <i>Le Livre des Légendes</i> .....	50.329
LA VARANDE : <i>Le Centaure de Dieu</i> .....	50.297
A. LICHTENBERGER : <i>Mon petit Trott</i> .....	50.287
J. LONDON : <i>Belliou et le Courtaud</i> .....	50.305
F. MAURIAC : <i>Le Désert de l'Amour</i> .....	50.293
F. MAURIAC : <i>Plongées</i> .....	50.294
A. MAUROIS : <i>Toujours l'Inattendu arrive</i> .....	50.288
DE MIRECOURT : <i>André le Sorcier</i> .....	50.306
C. MONTENEARO : <i>La Prison</i> .....	50.333
MORGAN : <i>Reflets dans un Miroir</i> .....	50.301
ORIEUX : <i>Fontagre</i> .....	50.300
M. ROBIDA : <i>Le Temps de la Longue Patience</i> .....	50.268
J. SAUVESTRE : <i>La Femme du Solitaire</i> .....	50.318
SIMENON : <i>La Fenêtre des Rouet</i> .....	50.292
STENTHAL : <i>Le Rouge et le Noir</i> .....	50.311
TIMMERSAN : <i>Psaume Paysan</i> .....	50.290

## Activités de la Maison de l'Éducation Populaire

### Représentations

Les représentations des *Cloches de Corneville*, opérrette en 3 actes, de Robert PLANQUETTE, annoncées dans le dernier bulletin, auront lieu *en soirée*, le **Samedi 15** et le **dimanche 16 février**, à 20 h. 30; *en matinée*, le **dimanche 16**, à 14 h. 30.

L'orchestre de *professionnels* sera dirigé par M. Henri DENIS, élève de M. Louis FORESTIER, chef d'orchestre de l'Opéra. La mise en scène est de M. Yves MARTEL, ancien metteur en scène et directeur artistique.

Au 3<sup>e</sup> acte : « *La Pastorale Normande* », ballet-divertissement, créé par Mlle Hélène AVNA.

En raison de l'importance du spectacle, le rideau sera levé très exactement aux heures indiquées.

### La salle sera chauffée

PRIX DES PLACES : 100 et 60 francs

Location au guichet de la Bibliothèque Municipale, 26, rue Dailly et à la Mairie, 7<sup>e</sup> bureau.

Le samedi 22 février, en soirée, à 20 h. 45 et le dimanche 23 février, en matinée, à 15 heures, la Jeunesse Ouvrière Chrétienne du Val d'Or présentera :

*L'Argot de Durandard* (comédie)

*La Tour Eiffel S. V. P.*

*Le Cultivateur de Chicago*

Pièce en 2 actes de Gabriel TIMMORY

PRIX DES PLACES : 40, 30 et 20 francs

## CONFÉRENCES

M. PUJOL, Agrégé des lettres, Conseiller de la République, fera, le jeudi 13 février, à 21 heures, une conférence sur *Le Roman Policier*.

Samedi 1<sup>er</sup> mars, à 21 heures, conférence de M. Charles OULMONT : *Une Grande Figure de Saint-Cloud : Gounod, Musicien du Cœur*.

Au cours du mois de janvier, deux magnifiques causeries ont été faites par M. Yves MARTEL et M. René JOLIVET.

Pendant deux heures, M. MARTEL, dont le grand âge (82 ans), n'a pas tari la jeunesse, tint ses auditeurs sous le charme de sa parole. Après avoir retracé rapidement l'historique du Théâtre Parisien, il égaya la salle par de nombreuses et spirituelles anecdotes, puis récita avec une grande sûreté de diction des passages de *Tartuffe* et aussi quelques fables de La Fontaine, puisqu'il est entendu que ces fables sont des comédies.

M. MARTEL était accompagné de Mlle Jeanne MERRYEM, ancienne vedette du grand Guignol et créatrice, avec M. MARTEL, du sketch en France. Mlle MERRYEM, dont la voix est d'une fraîcheur merveilleuse, recueillit de longs et légitimes applaudissements.

M. René JOLIVET avait choisi pour sujet : *La Hollande d'après guerre*, dont il sut nous parler avec poésie et émotion. Son admiration va surtout à la propreté et au confort des intérieurs hollandais, ainsi qu'à l'œuvre de reconstruction qui se poursuit rapidement avec des ouvriers volontaires, travaillant avec un salaire à peine supérieur à celui d'avant guerre.

Nos plus vifs remerciements à ces deux excellents conférenciers.

### MAISON

### DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DES JEUNES

26, Rue Dailly

A la suite de déprédations commises dans la Maison de l'Éducation Populaire et des Jeunes, 26, rue Dailly, nous avons été amenés à constater qu'un groupe d'enfants, d'âge scolaire, fréquentait cette maison et s'ébat-tait dans les différents étages de l'immeuble sans le moindre souci de propreté et sans se préoccuper de la gêne qu'il pouvait causer aux usagers (salon de lecture, bibliothèque, classes, cours, etc.).

Nous avons donné des instructions au directeur pour que cesse cet état de choses et écrit aux responsables de ce groupe d'enfants pour leur indiquer qu'il n'était pas possible, exceptée la garderie municipale qui fonctionne d'ailleurs en dehors de l'immeuble principal, d'admettre dans cette maison des enfants d'âge scolaire.

Nous rappelons que cette maison, appelée la Maison de l'Éducation Populaire et des Jeunes est, comme son nom l'indique, réservée aux jeunes et non aux enfants. Par jeunes, nous entendons ceux qui ont dépassé l'âge scolaire, c'est-à-dire âgés de plus de 14 ans.

Il est possible que plus tard, nous songions à créer une maison d'enfants, mais actuellement la crise du logement est beaucoup trop aiguë pour que nous donnions suite à ce projet.

Tout ce que nous pouvons faire dans cette maison pour les enfants, ce sont des séances de cinéma scolaire, que nous organiserons le jeudi, dès que notre appareil sera installé. Mais ceci se passera dans la salle des spectacles et les enfants ne seront acceptés qu'autant qu'ils seront accompagnés et surveillés, soit individuellement, soit en groupe.

Nous invitons donc *toutes* les sociétés, associations ou groupements installés dans la Maison de l'Éducation Populaire et des Jeunes, 26, rue Dailly, à ne pas y amener des enfants qui se verront désormais refuser l'entrée.

Nous avons fait dans cette maison, de gros frais de remise en état et il serait vraiment dommage que des déprédations y soient commises par des enfants qui ne songent qu'à s'amuser, car c'est de leur âge, et qui ne se rendent pas compte de tout le mal que l'on peut se donner pour maintenir une grande maison en état de propreté.

Nous signalons d'ailleurs que d'après les statuts de la Maison, art. 3, il faut, pour être membre actif, avoir 14 ans au moins.

Nous ne faisons donc, en n'admettant pas les enfants d'âge scolaire, que de respecter les statuts.

## Baisse Générale des Prix

### Commission d'assainissement du marché

#### Magasins témoins

Le décret du 9 janvier 1947, relatif à la baisse générale des prix, prévoit la constitution obligatoire de commissions d'assainissement du marché dans tous les centres urbains de plus de 10.000 habitants.

Ces commissions sont constituées par *arrêté préfectoral*. Elles sont présidées par le maire et composée de 8 à 20 membres comprenant en nombre égal des conseillers municipaux, des représentants des consommateurs, des représentants des chefs d'entreprises ou des producteurs indépendants, des représentants des organisations syndicales de salariés.

Les attributions des commissions sont essentiellement d'information, de persuasion et de constatation (prix et stocks). Certains membres peuvent être habilités à dresser des constats en vertu d'une *commission préfectorale*.

Il convient de souligner que cette commission diffère essentiellement de celle prévue par l'article 6 de l'ordonnance du 30 juin 1945. Elle n'habilite pas notamment ceux qui en sont l'objet à procéder à des vérifications de comptabilité ou à des saisies. Les constats établis en vertu de cette commission n'ont pas force de procès-verbal et ne sauraient entraîner par eux-mêmes des suites contentieuses.

#### Magasins témoins

Le décret sus-visé prévoit également la création de magasins témoins.

Cette création a pour objet : d'une part, d'assurer une publicité particulière des prix, taxes et de faciliter le contrôle permanent de l'application de ces prix par les consommateurs et les services compétents, d'autre part, de contribuer dans le secteur des prix libres, à la normalisation et à l'abaissement des prix.

La demande d'agrément d'une entreprise commerciale en qualité de magasin témoin doit être adressée au maire qui ne prend sa décision que sur avis conforme du directeur départemental du contrôle et des enquêtes économiques, à Versailles et de la commission d'assainissement du marché.

Tout chef d'entreprise qui sollicite l'agrément dont il s'agit doit souscrire, à l'appui de sa demande, un engagement comportant notamment l'obligation de collaborer d'une manière constante avec les commissions d'assainissement du marché, de faciliter la tâche des pouvoirs publics et de respecter les consignes particulières qui pourront leur être données. Il pourra être obligé à mettre en vente certains produits ou denrées. En contre-partie, les pouvoirs publics feront connaître aux consommateurs, par toutes publicités appropriées, les magasins témoins et les cours des principaux produits ou denrées qui sont vendues.

Le modèle d'engagement à souscrire par le chef d'entreprise qui demande l'agrément de son commerce comme magasin témoin est tenu à la disposition des intéressés à la Mairie, 6<sup>e</sup> bureau.

## Souscription Publique

### pour l'érection d'un monument à la mémoire du Président Franklin-D.-Roosevelt

Il est porté à la connaissance des habitants de Saint-Cloud que, dans le but d'ériger un monument à la mémoire du Président Franklin-D.-Roosevelt, un Comité a été constitué sous le haut patronage du Gouvernement français.

Le trésorier général de ce Comité a adressé une lettre au Maire en indiquant ce qu'il espérait que les Cloaldiens tiendraient à participer à la souscription nationale en cours, qui doit apporter à la nation américaine le témoignage de reconnaissance et d'admiration du peuple français envers le grand président défunt. Il a joint à sa lettre un bulletin de souscription. Nos lecteurs sont informés que ce bulletin de souscription a été déposé à la Mairie, 2<sup>e</sup> bureau, où ceux qui désirent participer à la souscription nationale peuvent déposer leur don et inscrire leur nom.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 11 décembre dernier, a tenu à ouvrir cette souscription publique en votant un crédit de 5.000 francs.

Il espère que tous ceux qui le pourront n'hésiteront pas à inscrire leur nom sur le bulletin de souscription en hommage au Président disparu.

## Le Goûter des Vieux Travailleurs

Le dimanche 26 janvier dernier, les membres de l'Association des Vieux Travailleurs de France, section de Saint-Cloud, au nombre de plus de 200, présidée par Mme Denise BRUNETAUD, se sont réunis à la mairie de Saint-Cloud où Mme et M. ANTONAT leur ont offert un succulent goûter. Comme d'habitude, Mme et M. ANTONAT avaient bien fait les choses, astimant que rien n'est trop bien pour ceux qui, par une vie de labeur, ont contribué à faire de la France une grande nation.

Un orchestre symphonique joua pendant le goûter des airs anciens qui réchauffèrent le cœur de toute l'assistance. A l'issue du goûter, une partie artistique fort bien organisée, fit oublier à tous les soucis du moment. Les danses exécutées par de tout jeunes enfants, sous la direction de Mlle AVNA, furent parfaitement réussies et déchainèrent les applaudissements de toutes les personnes présentes dans la salle.

La soirée se termina par la dégustation d'un excellent apéritif que Mme et M. ANTONAT avaient tenu à offrir, non seulement aux vieux travailleurs, mais aussi à toutes les personnalités de Saint-Cloud qu'ils avaient invitées.

On remarquait à la table d'honneur, pendant le goûter, outre Mme BRUNETAUD, Présidente de l'Association; M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud; M. PUJOL, Conseiller de la République; M. LE GUEN, Président du Comité de Libération; les Membres de la Municipalité; M. le Curé de Saint-Cloud et diverses autres personnalités.

Cette fête fut en tous points bien réussie et tous en emportèrent un excellent souvenir.

Nous adressons à Mme et M. N. ANTONAT toutes nos félicitations ainsi que nos sincères remerciements et leur exprimons notre bien vive gratitude.

## Les Lycéennes à Lelégard

Le jeudi 9 janvier, une quinzaine de nos lycéennes avaient rendez-vous au début de l'après-midi, à Lelégard, afin d'apporter aux vieillards de l'Hospice quelques distractions accompagnées de friandises.

Pendant que les jeunes actrices s'activaient aux préparatifs de la représentation, on commençait la distribution des petits paquets individuels (nos grandes en avaient confectionné quelques 180 dans la semaine). Chacun contenait : biscuits, morceaux de sucre, cigarettes et bonbons ou chocolat, représentant le fruit de la collecte — qui est en train de devenir traditionnelle — organisée au moment de Noël dans toutes nos classes, depuis les plus grandes jusqu'aux plus jeunes, et ce ne sont pas ces dernières qui sont les moins généreuses ou les moins habiles ! Je pense à ces élèves de 6<sup>e</sup> nouvelle qui ont pris l'initiative de confectionner avec le sucre récolté dans leur propre classe, des bonbons fort appétissants et soigneusement présentés. Une fillette de nos petites classes avait fabriqué elle-même avec des moyens simples, et d'autant plus touchants, un nécessaire de couture. On dut le tirer au sort... et plus d'un regard s'alluma chez nos bonnes vieilles en attendant l'appel du numéro gagnant : l'objet, paraît-il, ne pouvait mieux tomber !

Quant aux deux pièces, elles ont amusé, intéressé et ému l'auditoire d'une centaine de vieux, massés sur les bancs ou quelquefois amenés dans le fauteuil roulant qu'ils ne quittent plus. Le programme comprenait une farce du Moyen-Age, *Le Savetier Colban* et un jeu biblique : *Ruth à Bethléem*. Celle-là fut enlevée avec gaieté, celui-ci interprété avec âme. L'auditoire su gentiment exprimer sa reconnaissance; certaines paroles de remerciement, toutes simples et sincères, ont fait autant de plaisir que les applaudissements.

L'entr'acte avait été occupé par la visite aux malades : il ne fallait pas oublier en effet ceux qui souffrent et ne peuvent quitter leur lit. Ils furent heureux de voir ces jeunes filles leur distribuer gâteries et sourires.

Ce témoignage d'affection, d'une génération à l'autre, c'est un peu de bonne et vraie entr'aide humaine, c'est déjà un lien; et je crois pouvoir le dire, au nom de nos Lycéennes, aux vieillards, ainsi qu'aux religieuses qui s'occupent d'eux avec un incessant dévouement : nous reviendrons à Lelégard.

Y. FRONTIER,  
Professeur du Conseil Intérieur.

### LES MÉDAILLES MILITAIRES LE 5<sup>e</sup> GÉNIE ET SAINT-CLOUD

A l'occasion du bal de la nuit du nouvel an, organisé au bénéfice des œuvres du 5<sup>e</sup> Génie par la 168<sup>e</sup> Section des Médailleurs Militaires : bal si brillant que les échos se répercutèrent dans la presse régionale, une foule de télégrammes et de lettres affluèrent chez le président MAILLET, parmi lesquels la gentille dépêche du lieutenant-colonel ITHIER, envoyée de Serrières, et la carte autographe non moins affectueuse du général DE LATTRE DE TASSIGNY, inspecteur général de l'Armée de Terre, chef d'état-major général, témoignant à la section dont il est président d'honneur, « son fidèle attachement » dans une délicate pensée.

Mais, étant donné que certaines de ces lettres, par les sentiments exprimés, dépassent le cadre intime des Médailleurs Militaires, il est désirable d'en publier de courts extraits dans le but de remémorer aux Clodoaldiens le souvenir du beau régiment et de son excellente musique qu'ils eurent bien souvent l'occasion d'applaudir.

C'est ainsi que les chefs de bataillon TROUILLET et GREFFE, f. f. de colonel, pensent « aux liens de sympathie noués à Saint-Cloud lors de la reconstitution progressive qui devait aboutir à la recreation du régiment, heureux filleul de la 168<sup>e</sup> section des Médailleurs Militaires qu'elle entoure de sollicitude aimable, confiante et généreuse ».

De son côté, le colonel GUET, commandant le 5<sup>e</sup> Génie dès la Libération, a envoyé de Montbéliard (Doubs), un charmant message dont il faut extraire ce passage : « Soyez assuré que mon séjour dans votre bonne ville de Saint-Cloud compte au nombre des

époques de mon existence que je me plais le plus à évoquer. Je me suis trouvé entouré d'un tel dévouement de la part de mes collaborateurs et d'une telle sympathie de la part de toute la population clodoaldienne que d'impressionnantes difficultés disparaissent de ma mémoire pour ne laisser place qu'au souvenir des seules heures agréables. Et, au nombre de ces dernières, celles qui se rapportent à mes relations avec les Médailleurs Militaires comptent parmi les meilleures. Les concours agissants et la sympathie affectueuse rencontrée à l'occasion de toutes nos manifestations ont transformé, pour moi, le séjour dans la garnison de Saint-Cloud en un véritable enchantement. »

« Si vous gardez quelque souvenir du premier Commandant d'Armes d'après la Libération », dit-il encore, « soyez assuré que moi-même, je conserve bien vivante dans ma mémoire et dans mon cœur, le souvenir de tous ceux avec qui je me suis trouvé en contact, officiel ou non. »

Enfin, voici ce qui justifie principalement la publication de ces lignes : « Et s'il vous était donné de rencontrer quelques-unes des personnalités que j'ai pu connaître à Saint-Cloud, veuillez bien leur dire que je ne les oublie pas et que je leur adresse l'expression de ma fidèle et reconnaissante sympathie... »

## Ravitaillement et Rationnement

### Travailleurs de force

Il est rappelé aux employeurs que les demandes de suppléments pour travailleurs de force, doivent être établies en double exemplaire et adressées bi-mestriellement à M. l'Inspecteur du Travail, 26, rue du Parc de Glagny, à Versailles.

### Attribution de bons d'achat de bicyclettes pour enfants

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1947, les bicyclettes d'enfants (cadres de moins de 50 centimètres de hauteur et roues de 600 m/m de diamètre maximum), pourront être acquises en franchise et aucun bon d'achat ne sera plus délivré.

### Attribution de suppléments aux grands malades et aux invalides

A compter du 1<sup>er</sup> mars 1947, sont admis à percevoir les suppléments ci-dessous mentionnés, sous réserve qu'ils ne soient pas titulaires du régime n° 4, les mutilés qui sont à la fois :

1° Titulaires de l'appellation « grand mutilé de guerre » par application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 22 mars 1935.

Ou titulaires de l'appellation « grand invalide »;

2° a) Soit bénéficiaire des dispositions de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919;

b) Soit bénéficiaires d'une pension d'invalidité minimum de 85 %.

Les bénéficiaires percevront les suppléments mensuels suivants :

Sucre : 250 grammes.

Pâtes alimentaires : 500 grammes.

Vin : 6 litres.

Ces suppléments seront délivrés bi-mestriellement aux intéressés, sous forme de tickets spéciaux, à la Mairie, Service du Ravitaillement.

**Modification du taux  
de la ration de lait concentré sucré  
pour les nourrissons**

Conformément aux instructions de l'Autorité supérieure, les nouveaux taux des rations de lait concentré sucré pour les nourrissons sont ainsi fixés :

*Allaitement entier* : de 0 à 5 mois, 16 tickets; de 6 à 10 mois, 20 tickets.

*Allaitement mixte* : de 0 à 5 mois, 11 tickets; de 6 à 10 mois, 14 tickets.

Aucune modification n'est apportée au lait concentré non sucré et au lait en poudre sucré et non sucré.

**Alcool à brûler**

Les consommateurs, titulaires d'une carte de charbon « foyer sans gaz », sont informés qu'ils peuvent retirer, dès à présent, à la Mairie, Service du Ravitaillement, des bons d'alcool à brûler.

Des bons d'alcool à brûler seront également remis pour des cas exceptionnels (maladies, enfants de moins de deux ans, résidant dans un foyer avec électricité mais sans gaz).

**Textiles**

*Délivrance des nouveaux feuillets intercalaires*

Les personnes n'ayant pas demandé à ce jour le renouvellement des nouveaux feuillets de textiles, sont informés qu'ils ne pourront les retirer à la Mairie que les lundi et samedi de chaque semaine.

La distribution est terminée depuis le 23 janvier dernier et il n'est pas possible de maintenir un service spécial pour les retardataires.

**Régimes**

Il est rappelé aux consommateurs que pour l'obtention des régimes I, II et III, il est indispensable de se munir :

- a) Régime I : cartes de pain, vin et denrées diverses.
- b) Régime II : Cartes de pain, denrées diverses et vin;
- c) Régime III : Carte de pain.

Ces régimes sont délivrés chaque mois, à partir du 25, à la Mairie, Service du Ravitaillement

**VENTE EXCEPTIONNELLE DE BOIS**

En raison des grands froids, la Municipalité informe les habitants de Saint-Cloud qu'elle met à leur disposition au *Dépôt Municipal, rue Gounod*, du petit bois au prix de 580 francs le stère, au lieu de 670 francs, tarif normal, soit 13 % de baisse.

**RÈGLEMENTATION DE L'AFFICHAGE**

**Délimitation des emplacements réservés à l'affichage privé**

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97,

Vu l'arrêté du 16 juin 1924, interdisant l'affichage autour du domaine de Saint-Cloud,

Vu les décrets des 30 octobre 1933 et 8 octobre 1936,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 1939, complétant l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 16 juin 1923;  
Vu l'acte dit loi du 12 avril 1943.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE PREMIER.** — Sont interdits les panneaux réclame, affiches, peintures et toute publicité, de quelque nature qu'elles soient qui présentent l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

- 1) Visibles de l'extérieur de l'agglomération;
- 2) Installés sur les toitures ou au-dessus de la ligne de base de celles-ci;
- 3) Ayant une surface supérieure à 16 m<sup>2</sup>;
- 4) Placés à une hauteur de plus de 6 mètres au-dessus du niveau du sol;
- 5) Présentant une forme irrégulière ou comportant découpages ou silhouettes (figuration d'objets ou de personnages), portiques ou constructions quelconques, lettres découpées;
- 6) Effectués devant les fenêtres, baies ou devantures d'un immeuble;
- 7) Posés sur un mur ou sur une palissade dont les dimensions auraient été augmentées en vue de la publicité.

**ART. 2.** — Toute publicité est rigoureusement interdite sur les fûts des lampadaires électriques, des poteaux télégraphiques, ou sur les supports des canalisations aériennes de distribution d'électricité.

**ART. 2.** — L'affichage privé, en dehors des enseignes commerciales soumises à autorisation préalable, selon les dispositions du règlement dans les emplacements ci-dessous désignés qui seront nettement délimités par des cadres spécialement appropriés et numérotés.

N° DES EMPLACEMENTS	EMPLACEMENTS	DIMENSIONS
		DES EMPLACEMENTS
1	Rue Royale, n° 1.....	2×1
2	Rue de Nogent, n° 15.....	2×2
3	Rue Royale, n° 37.....	6×2
4	Angle rue Chevalier-de-Lorraine et rue de la Paix.....	3×2
5	Rue Hébert, angle rue d'Orléans.....	6×2
6	Place de l'Eglise, n° 12.....	2×2
7	Rue de l'Hospice, à proximité de la poste.....	3×2
8	Ecole des filles, centre, côté escalier de l'Hôpital.....	6×2
9	Rue Lauer, angle rue Dailly.....	8×2
10	Rue du Calvaire, angle rue Dailly.....	8×2
11 et 12	Rue Gounod, vieux Cimetière (deux panneaux).....	4×2 + 3×2
13	Rue Laval, angle rue Pasteur.....	8×2
14	Rue de la Porte-Jaune, n° 4.....	8×2
15	Boulevard de la République, n° 20....	8×2
16	Rue Tissot.....	7×2
17	Rue Henri-Regnault, angle rue Jacoulet	2×2
18	Rue de Buzenval, angle rue de la Redoute.....	5×2
19	Rue des Girondins, angle rue de Buzenval.....	8×2
20	Rue du Pierrier, gare du Val-d'Or....	6×2
21	Boulevard Sénard « Studio ».....	2×2
		8×2

**ART. 4.** — Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 avril 1939 concernant la protection des sites et monuments naturels, demeurent en vigueur.

**ART. 5.** — Toute infraction au présent arrêté et en particulier à l'article 4, fera l'objet de la lacération des affiches ou de l'enlèvement des panneaux, sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées contre les contrevenants.

**ART. 6.** — Ampliation du présent arrêté sera remise à M. le Directeur des Services Techniques, à M. le Commissaire de Police, à M. le Brigadier de Gendarmerie, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Saint-Cloud, le 21 janvier 1947.

Le Maire, F. CHAVETON.

## SÉCURITÉ SOCIALE - ÉLECTIONS

### ÉLECTION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale  
et de la Caisse d'Allocations Familiales

Aux termes de la loi du 30 octobre 1946, les membres des Conseils d'Administration des organismes de Sécurité Sociale seront désormais élus.

Afin de permettre le recensement général des électeurs, tous les employeurs de personnel non agricole sont invités à retirer *d'urgence*, à la Mairie, les imprimés qu'ils auront à remplir. Ces imprimés devront, sous les sanctions pénales prévues par la loi, être renvoyés à la Mairie dans les quinze jours qui suivront la publication de l'arrêté préfectoral de convocation des électeurs.

N.B. — Les assurés sociaux qui se trouvent en état de chômage involontaire doivent demander leur inscription à la Mairie de leur dernier lieu de travail. Les titulaires d'une pension de vieillesse au titre des assurances sociales qui n'effectuent aucun travail salarié, les assurés volontaires et les assurés obligatoires travaillant pour le compte de plusieurs employeurs forment leur demande d'inscription à la Mairie du lieu de leur résidence.

---

## Compte-rendu analytique de la séance du Conseil Municipal

Le Conseil :

- 1° Emet un avis favorable au maintien de la ligne d'éclairage public électrique installée sur la route nationale n° 185, entre Saint-Cloud et Versailles, à condition que les dépenses de remise en état et d'exploitation de cette ligne ne soient pas supportées par la ville de Saint-Cloud. Estime que cette ligne qui se trouve, en ce qui concerne le territoire de Saint-Cloud, dans une partie non habitée, ne présente pas un intérêt majeur pour la population clodoaldienne et qu'il n'y a pas lieu d'engager des dépenses à ce sujet;
- 2° Emet un avis favorable à l'approbation du budget primitif de 1947 du Bureau de Bienfaisance de la Ville;
- 3° Emet un avis favorable à l'approbation du budget primitif de 1947 de l'hôpital-hospice de Saint-Cloud;
- 4° Vote le budget primitif de 1947 de la Ville, s'élevant en recettes et en dépenses à la somme de 38.309.196 francs, *sans augmenter les centimes additionnels*, malgré 12.374.582 francs de dépenses nouvelles et malgré les centimes votés en cours d'année pour l'acquisition de la propriété de Charbonnière, à Saint-Jean-de-Braye et pour l'aménagement d'un terrain de sports aux écoles de Montretout, ce qui correspond à une diminution de 110 centimes. Porte seulement le taux de la taxe des ordures ménagères qui a été créée, en raison du service rendu à la population, de 12 à 18 %. Par contre, diminue la taxe vicinale votée en remplacement des journées de prestations.

Décide les mesures suivantes :

- a) De réduire les effectifs du personnel communal par la suppression de deux emplois, l'un de surveillant de voirie, l'autre de chef mécanicien, afin d'assainir encore plus la situation financière de la ville et de suivre les directives données par le Gouvernement;

- b) De fixer à la moitié seulement du maximum prévu par la loi, les droits de licence des débitants de boissons, afin de tenir compte des lourdes charges qu'ont à supporter ces commerçants;
- c) De baisser de 5 % :

- 1° Les prix des bains et des douches et de faire exécuter à l'établissement municipal certains travaux afin d'améliorer le service;
- 2° Les prix des repas dans les cantines;
- 3° Les tarifs de transport par ambulance, après avoir cependant relevé les tarifs de 30 %, étant entendu que les transports continuent à être effectués *gratuitement* pour les personnes nécessiteuses ou dans le besoin;
- 4° *D'accorder la gratuité complète de la Bibliothèque Municipale*, mais d'exiger le versement d'une caution de 100 à 200 francs, suivant la valeur des livres;
- 5° *D'appliquer le coefficient 5 aux différents droits de voirie qui n'ont pas été relevés depuis plusieurs années;*
- 5° Accorde des subventions communales à différentes sociétés, associations, groupements et œuvres de la ville. Vote un secours de 100.000 fr. à chacune des deux villes totalement sinistrées, filiales de Saint-Cloud : Lessay (Manche) et Wittenheim (Haut-Rhin);
- 6° Désigne cinq de ses membres pour faire partie de la Commission d'Assainissement du Marché, à constituer par M. le Préfet de Seine-et-Oise, conformément au décret du 9 janvier 1947;
- 7° Autorise le Maire à constituer avoué et le cas échéant, avocat, pour défendre les intérêts de la ville dans une instance engagée devant le Tribunal Civil de Versailles, par une personne habitant Saint-Cloud, lors de la Libération, qui assigne la ville en dommages et intérêts en déclarant celle-ci responsable du pillage et des dégâts commis chez elle, en août 1944, par les F.F.I.

Le Secrétaire de séance,  
A. BERTHON.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
F. CHAVETON.

---

## La Porcelaine ancienne de Saint-Cloud :

### Céramique rare

Dans notre précédent numéro, nous avons passé l'article de Mlle QUITTERAY sur les faïences et porcelaines de Saint-Cloud. Nous pensons intéresser nos lecteurs en publiant dans le présent bulletin l'article de M. R. HARDOUIN, sur le même sujet. Ces deux articles sont parfaitement documentés et intéressants.

Au début de cette année 1677, où Louis XIV commençait la 4<sup>e</sup> campagne de Flandre, les cérémonies fastueuses qui entourèrent au château de Saint-Cloud le baptême de deux enfants princiers venaient à peine de s'estomper dans les tracas d'une période mouvementée, que, dans le quartier du « nord du bourg », sur l'emplacement approximatif de la rue Audé (1), presque en bordure de Seine, un jour de mars, s'élevait d'une haute

(1) On incline pour l'actuel n° 14 du quai Carnot : la « route de Saint-Cloud » du temps.

chéminée dominant une étrange bâtisses, un champignon de fumée beige dont les franges rejoignaient mollement les brumes matinales du fleuve.

C'était la « fabrique » du sieur CHICANEAU, qui cuisait sa première fournée de porcelaines.

Pierre CHICANEAU, en dépit de son nom scénique (ô plaideurs de Racine !), était un brave homme, un véritable artiste doublé d'un chimiste qui se consacra à sa maison de toute son âme, ne quittant sa « tournette » de modelleur que pour son banc de peintre, se relevant la nuit pour surveiller ses fours, attendant avec anxiété le résultat d'essais des couleurs vitrifiées sur les « tessons », à la minute même où le « témoin » allait fondre dans le moufle.

La science céramique consistait à cette époque en secrets âprement gardés. C'est, en effet, une question très subtile et complexe que celle de la sympathie entre les pâtes cérames, leurs émaux et leurs couleurs... L'intimité des rapports est constamment troublée par des éléments inattendus qui relèvent de la physico-chimie.

Ce bon maître étudiait tout cela, avec la hantise du grand Bernard PALISSY dont une poterie vernissée, vieille déjà d'un siècle, s'offrait à sa main experte et caressante. L'excellent CHICANEAU se tua à la peine et mourut, en 1678, un an après qu'il eut fondé sa « manufacture », comme il se plaisait innocemment à la qualifier devant ses intimes.

Car, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, la glorieuse manufacture de Sèvres, qui débuta en 1738 et devint si justement célèbre, n'existait point, celle de Vincennes pas encore, et la marque de Saint-Cloud, seule, était fort renommée.

Madame Veuve CHICANEAU, née Barbe COUDRAY, avait si peu de goût pour la solitude qu'elle se hâta d'épouser en justes noces un habitué du ménage, d'ailleurs habile à prendre en main la femme et le commerce. Il faut dire qu'Henri TROU (c'était son nom), se connaissait parfaitement en céramique, d'une part, et, d'autre part, montrait un sens développé des affaires, appuyé par la haute protection de Monsieur, frère du Roi.

De cette union naquirent beaucoup d'enfants : des petits TROU qui grandirent et se vouèrent à la porcelaine.

Mais, au début de l'exploitation, les charges familiales pesaient lourd et les difficultés pécuniaires nuisaient à la prospérité de l'entreprise. Pour cuire les pièces, il fallait beaucoup de bois, et du meilleur; on le payait 17 sols la corde « tout cordé » : heureux temps! C'était trop cher quand même (1). Le mouffletier réclamait bruyamment sa paie de 30 pistoles, due pour trois mois plus le bois de chauffe. La température des fours étant irrégulière, la « casse » s'avérait effroyable. On fit des dettes, quoiqu'on vendit cher : plusieurs écus la moindre tasse. On fit faillite, une fois, deux fois, mais toujours un TROU plus résolu succédait au TROU fraternel défaillant.

Aussitôt, on désintéressait les créanciers les plus criards. Des sommes énormes, qui nous paraîtraient aujourd'hui infimes et ridicules, étaient engagées, visant d'ailleurs de louables buts : perfectionnement des techniques de fabrication, amélioration de l'emploi des produits, recherches de nouveaux procédés. Rappelons que l'achat d'un moyen aussi merveilleux que celui d'appliquer l'or sur la porcelaine, fut payé, en 1748, par la manufacture de Sèvres, 9.000 livres à un Bénédictin de Saint-Nicolas, le frère Hippolyte (2).

(1) Il fallait environ 200 sols pour faire une pistole, monnaie d'or qui représentait à peu près 10 francs stables de 1914.

(2) Sous Louis XIV, la livre tournois valait 20 sols tournois, remplaçant la livre parisienne, égale à 25 sols tournois en Ile de France.

A travers bien des vicissitudes, dont la moindre ne fut pas son incendie, en 1737, la manufacture de Saint-Cloud réussissait néanmoins à sortir des productions assez belles, quoique inégales : sorte de pâte tendre, moins poreuse que le « biscuit » privé de revêtement, recouverte d'émail translucide, comparable à ce que les amateurs et collectionneurs appellent maintenant « Vieux Paris », qui, lui, est cependant de pâte dure.

Ces pièces étaient presque toujours dépourvues d'ornement. On les livrait toutes blanches, d'un joli blanc d'ivoire pâle qui provenait des qualités du mélange minéral, parvenu en grand mystère d'on ne sait où, voire de l'étranger (le kaolin de Saint-Yrieix, qui fit la gloire de Limoges, ne fut découvert qu'en 1773). La spécialité de la maison était le genre « personnages » dont, actuellement, « l'extrême rareté détermine la valeur » a dit le D<sup>r</sup> Fernand WALLON, tel le couple de sujets dits « Les Vignerons » que possède notre musée local. Ces statuettes s'apparentaient au gentil petit peuple envahissant des figurines de Saxe, mais n'en avaient point la grâce, l'élégance fragile.

Il y eut aussi des vases à feuilles d'acanthé galbées, des couverts, des manches de couteaux et curieuses fourchettes modestement liserés de bleu faïence. Cette teinte fut longtemps la seule à orner les objets fabriqués à la manufacture, objets usuels dont la matière diminuait en qualité au gré des fluctuations critiques, puis la pureté réapparait : variations qui déconcertent nos modernes experts. Or, il vint un moment où, pour suppléer à la moindre netteté de la porcelaine, on se mit à enluminer des plats, des aiguères, des têtes à tête et des services de table, des pots à pharmacopée et des urnes à onguents, de rarissimes tabatières, vers 1750 (trésors de connaisseurs et d'antiquaires), d'abord sobrement, puis avec des bleus et des ocres, auxquels on ajouta bientôt des verts et des couleurs plus vives : des carmins, des rouges brunâtres qui devenaient pourpres au feu, et qui dévorèrent les jaunes du voisinage : antagonisme des peintures sur et sous émail, excité par la cuisson toujours périlleuse.

En réalité, ces jeux chromatiques, formés de rinceaux et lambrequins souvent cernés de noirs, se trouvent plutôt sur les faïences. En effet, si l'on connaît à peu près la vraie porcelaine de Saint-Cloud, on ignore généralement que, de la même maison, sortaient aussi d'excellentes faïences, nettes de boursoufflures, de cloques, de « bouillons », communs aux vulgaires terres cuites vernissées (1). Ces faïences avaient si bonne tenue qu'elles parvenaient sans peine au château de Versailles. Sait-on que le roi commandait de la vaisselle à la manufacture CHICANEAU qui, par privilège auguste (2), conservait et le nom du fondateur et sa marque de fabrique : la lettre C. En ce cas, l'insigne privé du monarque était inscrit en bleu sous couverte : le soleil de Louis XIV; mais, dans les diverses marques de la maison, c'est le T accompagné parfois de la fleur de lys gravée dans la pâte, qui domine sur les meilleures faïences.

Les lettres S C T sont aussi répandues sur de très belles pièces, mais il arrive que plusieurs d'entre elles sont absolument privées de toute marque, ou bien ne portent qu'un chiffre, un cercle et des points, une croix ou étoile, etc... Madame la Duchesse de Bourgogne, vers

(1) Un mémoire présenté à l'Académie des Sciences, le 13 novembre 1765, attribua à la terre de Garches la qualité des faïences de Saint-Cloud.

(2) Lettres patentes du 16 mai 1702, à l'avantage des héritiers CHICANEAU.

1700, aurait désiré des objets marqués à ses armes parlantes.

En 1717, quand Pierre-le-Grand séjourna à Saint-Cloud, le Régent préleva sur ses occupations extérieures, conquêtes militaires ou féminines, le temps nécessaire pour le recevoir dignement et lui offrit des présents luxueux. De ces cadeaux, le czar préféra les douces porcelaines blanc et bleu et les originales faïences de « Saint-Cloud », dont les premières constituaient une surprise.

Auparavant, lors d'une visite grandiose, en 1709, l'Electeur de Bavière s'était déjà extasié sur une faïence multicolore : une nouveauté de l'époque.

A l'atelier VIVINIS, rue Boileau, à Auteuil (que je fréquentais, en 1912, comme peintre sur porcelaine), figurait un magnifique plat ovale en faïence authentique de Saint-Cloud, d'une richesse décorative exceptionnelle et qui valait une fortune. Cette pièce unique régnait sur des objets très présentables mais de second ordre dans la hiérarchie céramique.

Dans une communication à l'Académie des Sciences (parue aux Mémoires de l'année 1729-1730), FERCHAUT DE REAUMUR, ingénieur, physicien, entomologiste et génial créateur de la biologie expérimentale, homme universel en somme, confiait à la docte Assemblée : « Cette porcelaine n'est pas du premier rang; elle ne doit pas être mise en parallèle avec l'ancienne porcelaine, mais il en vient tous les jours de la Chine et qui ne la vaut pas, et celle de Saint-Cloud est certainement plus blanche ». Martin LISTER, estimable savant anglais, avait déjà dit la même chose en établissant le parallèle.

Evidemment, les méthodes picturales chinoises, le cloisonné, la gravure et le relief, la « sous-couverte », servaient de modèles. Pourtant, inimitables, elles décourageaient nos spécialistes clodoaldiens qui retournaient alors aux pièces blanches, d'un grain très fin, délicatement nuancé d'ambre, si chaudement éclairé, si particulier, qu'un historien, partageant son éclectisme entre Sèvres et Saint-Cloud, a pu formuler récemment ce jugement : « Si ces porcelaines étaient inférieures aux productions d'Extrême-Orient, elles étaient cependant les plus belles d'Europe ». Leur trop faible nombre en faisait d'aimables messagères de goût venues des bords de la Seine, de précieuses ambassadrices de France.

Il faut dire que, sous ce terme trop général de porcelaine, on confondait et on confond encore indistinctement la pâte tendre de Saint-Cloud et ses typiques et rares faïences. Cette regrettable erreur est facilitée d'ailleurs par les arrêts et reprises de fabrication, les inégalités du travail. Il n'est pas jusqu'à la proximité de Sèvres qui ne contribue quelque peu à entretenir cette confusion. Circonstance atténuante : les deux localités ne formaient à l'époque qu'un seul domaine. Mais la lutte pacifique entre les deux manufactures était inégale dès 1740 : les efforts de Saint-Cloud n'étant plus soutenus par personne, alors que les ateliers de Sèvres étaient déjà subventionnés par l'Etat...

Hélas ! la cheminée du pauvre CHICANEAU ne se couronnait plus de son panache mouvant qu'à de longs intervalles. Pourtant, les mouffles ne se refroidirent complètement qu'en septembre 1766, à la suite d'embarras financiers et d'un procès ruineux.

Ainsi, pendant 89 ans, grâce à sa porcelaine immaculée et ses resplendissantes faïences, Saint-Cloud brilla dans le monde d'un éclat sans pareil, autrement que par le faste de la cour, les grands événements historiques, et rivalisa à la fin avec Sèvres qui lui enleva pour toujours son titre envié dans les beaux Arts du feu.

Robert HARDOUIN.

## AVIS AUX SOCIÉTÉS, ASSOCIATIONS OU GROUPEMENTS DE SAINT-CLOUD

Dans notre bulletin n° 3, du 6 février 1946, nous indiquions qu'en raison de l'abondance des matières intéressant l'activité municipale et de la nécessité dans laquelle nous nous trouvions de limiter le nombre de feuillets, le Conseil Municipal avait décidé, en ce qui concerne les sociétés, associations ou groupements de Saint-Cloud, de s'en tenir uniquement à des avis ou communiqués aussi succincts que possible.

Pour tenir compte de l'intérêt que présente pour nos lecteurs la vie des sociétés, associations ou groupements de Saint-Cloud, nous avons, par dérogation à la règle ci-dessus, accepté des comptes rendus.

Or, les comptes rendus que nous recevons chaque mois sont très développés et rempliraient, à eux seuls, les colonnes du bulletin.

Les difficultés d'approvisionnement en papier étant toujours les mêmes, nous informons les sociétés, associations ou groupements de Saint-Cloud que nous ne pourrions insérer au bulletin leurs comptes rendus d'activité que s'ils se résument en peu de lignes.

---

## Histoire de Saint-Cloud

(Suite)

### Le Domaine de Saint-Cloud après la mort du Régent 1724 - 1784

---

À la mort du Régent, son fils et son petit-fils se succédèrent au château de Saint-Cloud (1), mais la disparition presque simultanée de la Palatine et de son fils amenèrent une désaffection notable de cette demeure si brillante du temps de Monsieur.

Le nouveau propriétaire, Louis d'Orléans, ne rappelait son père en aucune manière. Il ne prenait de plaisir ni aux fêtes, ni aux soupers, ni aux spectacles. Il avait épousé la princesse Marie-Jeanne de Baden-Baden, mais devenu veuf au bout de deux ans de mariage, il partagea dès lors son temps entre les exercices de piété, la culture des lettres et l'étude des sciences naturelles. Il faisait de fréquents séjours à l'abbaye de Sainte-Geneviève et s'y fixa définitivement, en 1742, ayant remis l'administration de ses biens à la duchesse d'Orléans, sa mère. Un tel prince n'était point fait pour maintenir à Saint-Cloud la vie mondaine, fastueuse et brillante qui avait été celle de son aïeul. Néanmoins, avant qu'il ne se retirât du monde, le château de Monsieur reçut quelques visites de personnalités illustres, dont celle de la reine douairière d'Espagne, quatrième fille du Régent (et sœur de Louis d'Orléans); elle était veuve du prince des Asturies, mort quelques mois après son accession au trône. Marie Leckzinska, reine de France, vint à son tour, à plusieurs reprises, à Saint-Cloud.

Malgré l'irrégularité de ses séjours à Saint-Cloud, le duc d'Orléans se préoccupait néanmoins de l'entretien de son domaine; il y ordonna des réparations aux cas-

---

(1) Les successeurs du Régent sont, en ligne directe : Louis d'Orléans, Louis-Philippe d'Orléans, Louis-Philippe-Joseph (dit Philippe-Egalité) et Louis-Philippe, roi des Français. Chaque duc d'Orléans porta le nom de duc de Chartres du vivant de son père.

cadés de nouveau endommagées; il fit bâtir une ménagerie; il agrandit le parc par l'acquisition aux religieux Célestins de Paris du vieil étang de Ville-d'Avray. Vers cette époque, en 1736, le domaine — château, dépendances et parc — était estimé 1.031.740 livres. Le corps des bâtiments du château, non compris l'Orangerie, comptait pour 330.000 livres; les divers pavillons qui l'entouraient, pavillon des Officiers, pavillon des Ecuries, pavillon du commun, etc., étaient estimés en bloc environ 260.000 livres; les murs des terrasses et des bassins ainsi que les clôtures, 63.800 livres; les balustrades, tablettes, piédestaux, perrons et figures de pierre, 8.000 livres; les pavés de grés, tuyaux de plomb, robinets de cuivre, tuyaux d'équipages et grilles de fer, 101.500 livres; quant aux bois de haute futaie et taillis, ormes, prés, terres labourables et terres en non valeur, ils étaient estimés 268.260 livres.

Dès 1742, quoiqu'il ne le fût pas encore en titre, le duc de Chartres, fils de Louis d'Orléans, devint le véritable propriétaire du château de Saint-Cloud, son père ne quittant plus le couvent de Sainte-Geneviève. Le jeune prince marqua tout l'intérêt qu'il portait au château en faisant entreprendre, dès l'année suivante, diverses constructions dans les jardins, telle celle du château de la Brosse, charmante fantaisie située dans le parc entre la grille de Ville-d'Avray et la porte de Marnes. Le parc, autour du château, subit des transformations; les Goulettes furent détruites et changées en petit parc enjolivé de pièces d'eau et de statues. C'est alors également que l'on dessina le tapis vert vis-à-vis le château et qu'il fut orné de pièces d'eau et de parterres de gazon. De cette année 1743, daterait, d'après certains historiens, l'édification du pavillon de Breteuil, élevé sur l'emplacement de l'ancien Trianon de Saint-Cloud; son nom serait dû à l'abbé de Breteuil, chancelier du duc d'Orléans.

Avec Louis-Philippe d'Orléans, la gaieté revint au château; on y donne des soupers magnifiques, on y joue la comédie; le duc jouait lui-même et excellait, dit-on, dans les rôles de financiers et de paysans. Plus tard, il s'attacha en qualité de lecteur, des hommes de lettres et des artistes, tels que Collé, Sauvín et Carmontelle, qui s'emploieront à l'organisation de ses fêtes. Il avait épousé, en 1743, Louise-Henriette de Bourbon-Conti, âgée de 17 ans. Brune, candide et piquante à la fois, aux yeux brillants et tendres, elle ravissait par une grâce toute franche. Le duc de Chartres s'enflamma pour sa femme d'une passion juvénile et bientôt tomba sous sa tutelle, car elle joignait la fermeté à l'esprit. Leurs enfants naquirent tous à Saint-Cloud: Louis-Philippe-Joseph, le futur Philippe-Egalité, en 1747, puis, trois ans plus tard, Louise-Marie-Thérèse d'Orléans qui deviendra duchesse de Bourbon-Condé et sera la mère du malheureux duc d'Enghien. C'est à Saint-Cloud que s'écoula toute la petite enfance du jeune duc de Montpensier (1); ce domaine ayant paru « le lieu le plus convenable et dont l'air était le plus sain », le prince n'eut pas d'autres habitations pendant plusieurs années.

Le château est donc devenu la résidence habituelle du duc et de la duchesse de Chartres; malgré la mésentente qui, aux dires des contemporains, régna bien vite entre eux, ils reprirent la coutume des réceptions nombreuses. Ils donnaient de grands spectacles qui attiraient tout Paris à Saint-Cloud; on y faisait, lit-on dans les journaux de l'époque, des voyages de six jours; « toute la belle jeunesse de l'un et l'autre sexe y était conviée avec la plus noble dépense », qui accusait chaque fois davantage la ruine du duc de Chartres! Celui-ci comp-

taît sur son père pour régler les diverses notes de ses plaisirs. Le duc d'Orléans, à l'encontre de son fils, continuait à mener la vie la plus réduite: « Il avait toujours été nourri par les prêtres de Sainte-Geneviève, lui et son petit domestique, moyennant un louis par jour qu'il leur donnait »; un mois avant sa mort, cet arrangement fut modifié à cause de sa santé; on fit venir un cuisinier pour lui, spécialement.

Propriétaire en titre du domaine par la mort de son père, en 1752, le nouveau duc d'Orléans continue comme par le passé, à fréquenter Saint-Cloud, mais en ces années, c'est plus particulièrement son fils, qui, de duc de Montpensier passa duc de Chartres qui jouit et profite de cette résidence. Il y apprend à monter à cheval; il reçoit les leçons d'un maître à danser qui était en outre chargé d'organiser des divertissements pour son élève.

Pour inaugurer en quelque sorte sa possession, le duc d'Orléans va y donner, le 24 septembre 1752, en l'honneur de la convalescence du Dauphin, une fête comme il y en eut peu, même au XVIII<sup>e</sup> siècle, au temps où Monsieur recevait Louis XIV. Aux dires du marquis d'Argenson, cette fête aurait coûté 600.000 livres. Pendant trois semaines, deux cents ouvriers y travaillèrent chaque jour, sous les ordres des frères Slodtz, dessinateurs du cabinet du Roi, pour la préparation de l'illumination et du comte de Clermont-Gallerande, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans. Les Ruggieri, célèbres artificiers italiens, étaient préposés au feu d'artifice. Il y eut comme deux fêtes qui se déroulèrent conjointement: l'une, pour le peuple, dans le parc; l'autre, pour la cour, dans les appartements et sur les terrasses. Pour la première, on avait installé dans les jardins plus de 2.000 chaises qui « étaient gratis pour les bourgeois et les honnêtes gens ». Divers jeux attireraient le public: des courses de bagues, des danseurs de corde, des voltigeurs, des sauteurs, des jeux de l'oie. Toutes ces distractions étaient accompagnées de musique; le bruit des timbales, des trompettes et des cors de chasse se mêlait à celui des violons que l'on entendait de toutes parts. Sur la Seine, une joute de bateliers complétait le programme. Le clou de la soirée fut un feu d'artifice tiré à 9 heures 30 dans la plaine de Boulogne. Il n'eut rien d'un banal embrasement mais on avait composé un véritable spectacle de feu dont le sujet avait été tiré de la mythologie grecque: c'était, en décor de feu, une illustration de la légende du serpent Python.

Pour les courtisans, outre ce spectacle qu'ils pouvaient admirer des terrasses et des balcons du château, des distractions de toutes natures avaient été prévues: la galerie d'Apollon, au magnifique plafond de Mignard, avait été réservée pour le jeu. Il y eut entre autres, un gros lansquenet de dix ou douze coupeurs, un cavagnole tenue par la duchesse de Modène, etc... Dans la soirée, avant le feu d'artifice, la duchesse d'Orléans et les dames et les seigneurs de la cour, en magnifiques costumes constellés de diamants et de pierreries, se promènèrent dans le parc dans des calèches, toutes à la livrée d'Orléans. Les jardins étaient illuminés de façon prodigieuse par des cordons de lumière qui dessinaient comme des mosaïques de couleurs variées, les différents parterres, auprès desquels cascades et bassins répandaient leurs eaux lumineuses.

A 10 heures, il y eut souper dans l'Orangerie où était disposée une table de 240 couverts; chaque invité était servi par un domestique à la livrée d'Orléans. Après la collation où la profusion des mets s'alliait à leur délicatesse, cette même Orangerie servit pour le bal masqué. Le nombre des masques fut prodigieux. On les voyait arriver successivement dans la cours éclairée à la fois par des lampions et par un splendide clair de

(1) Avant la mort de son grand-père, Louis-Philippe-Joseph porta le nom de duc de Montpensier qu'il échangea contre celui de duc de Chartres, en 1752.

lune. Quelques grandes que fussent les pièces qui avaient été destinées pour le bal, elles ne suffisaient pas à contenir l'affluence extraordinaire des invités. On avait distribué 4.000 invitations. A ce propos, la *Gazette de France* fait une description pittoresque de la manière dont les invités avaient pallié à cet inconvénient : « La cour et les jardins où il s'était formé différentes sortes d'assemblées, devinrent comme des entrepôts d'où sortaient successivement de nouvelles bandes de masques qui remplissaient les appartements et les galeries à mesure que se retiraient ceux qui étaient entrés les premiers. » On dansa jusqu'à 7 heures du matin sans pouvoir épuiser ni les rafraîchissements de toutes espèces qui étaient renouvelés incessamment sur les buffets, ni l'attention des officiers chargés de ce détail.

Le peuple, de son côté, passa une bonne partie de la nuit dans le parc illuminé et le lendemain encore, on aurait dit véritablement une procession que tout ce monde qui revenait de Saint-Cloud. Il y en avait tant que, par leur passage, toutes les vignes furent ravagées et que le Roi dût remettre aux vignerons la taille pour trois ans.

Après cette fête de 1752, sans pareille dans les annales de Saint-Cloud, le duc d'Orléans continua-t-il à fréquenter assidûment le château, à y recevoir en joyeuse compagnie et à y jouer la comédie comme du temps qu'il n'était que duc de Chartres ? Les mémoires ou journaux de l'époque sont silencieux sur ce chapitre. Mais si nous savons peu de choses sur ses séjours à Saint-Cloud, nous pouvons du moins affirmer que ce prince ne négligeait pas le domaine. En 1754, il fit exécuter par un certain Pierre Fauquet, d'importants travaux de peinture et de dorure dans le château. Il ordonna également la démolition du château de la Brosse, situé dans le parc. Ce petit château n'eut donc qu'une vie éphémère, puisque le début de sa construction datait de 1743 et que 10 ans plus tard, il tombait sous la pioche des maçons. Son souvenir a été heureusement conservé par une gouache datée de 1751 : en haut d'un double étage de paliers reliés par des rampes rapides, s'élevait un élégant pavillon; son avant-corps comprenait une porte centrale surmontée d'un tympan demi-circulaire à sujets de chasse sculptés et d'un fronton triangulaire avec de chaque côté une fenêtre au rez-de-chaussée et une fenêtre d'étage plus petite.

De plus, les jardins subirent quelques modifications. Tout près du château, dans les bois dits de la Félicité, l'architecte Legrand réaménagea le bassin orné de trois bouillons terminant une allée d'eau appelée les Goulottes. En face du bassin des Cygnes (ou du Fer à Cheval), une grande allée conduisit à la nouvelle cascade due au même architecte qui la décora de cinq masques et de trois jets. Un autre architecte, Contant d'Ivry, édifia, à son tour, un amphithéâtre de verdure près de ce bassin consistant en plusieurs rampes avec des paliers ornés d'escaliers de gazon. Non loin de là s'élevait maintenant le « Belvédère » d'où l'on découvrait la vue « la plus agréable du monde » et vers lequel convergeaient la plupart des allées du parc.

Quelques années plus tard, 1768, Louis-Philippe d'Orléans fit modifier la décoration du « Salon de Madame » qui terminait l'aile gauche du château. Il en confia les travaux au peintre Pierre qui, à la place des peintures de Nocret, décora le plafond et les murs de sujets empruntés à l'opéra de Renaud et Armide. Le *Dictionnaire Historique de la Ville de Paris et de ses Environs*, d'Hurtault et Magny, publié en 1779, note à propos de Saint-Cloud, la « bonté de l'air » de cette bourgade qui incitait tout particulièrement de nombreux Parisiens à avoir des maisons de campagne sur ces rives de la Seine pour y passer la belle saison.

Vers 1784, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, établit dans le parc de Saint-Cloud son champ d'expériences aérostiques. Très attiré par les nouvelles découvertes, il y avait fait construire à grands frais — on disait 30.000 francs — un superbe ballon accompagné d'une élégante nacelle. Grâce au concours des frères Robert, éminents physiciens, il tenta une première expérience au-dessus du parc, le 15 juillet 1784. L'affluence était considérable ce jour-là, à Saint-Cloud. Pour être sûr de ne rien perdre du spectacle, un grand nombre de personnes avaient couché sur place, sans souci pour leurs élégantes toilettes; les femmes avaient préféré paraître en robes fripées et bivouaquer sur le lieu même de l'attraction plutôt que de risquer de n'être pas au premier rang des spectateurs. De nombreux personnages de marque étaient venus à cette fête, parmi lesquels on pouvait remarquer le roi de Suède, Gustave III, qui voyageait incognito en France sous le nom de comte de Haga.

L'aérostat était de forme cylindrique, avait 52 pieds de hauteur sur 32 de diamètre et était de moire blanche remplie de gaz inflammable. Il lui était adjoint une nacelle des plus luxueuses, garnie de crépines d'or, de pavillons, de banderolles; elle pouvait contenir 8 à 10 personnes et comportait de plus une espèce de baldaquin en étoffe pour le duc de Chartres. A la nacelle étaient fixés un gouvernail et des sortes de rames ou ailettes de taffetas qui devaient servir de direction. Vers 8 heures du matin, le ballon apparut à la pièce d'eau dite des « 24 Jets ». Son arrivée suscita l'admiration générale. Les deux femmes des frères Robert marchaient aux côtés de l'appareil, tenant chacune un ruban bleu attaché aux cordes qui le retenaient. Leur parure s'harmonisait avec l'aérostat : elles étaient vêtues de grandes lévites blanches, garnies de ceintures bleues et portaient des chapeaux « à la ballon », ornés de rubans bleus également.

On raconte que pour permettre à la foule entière de jouir du spectacle, les premiers rangs s'étaient mis à genoux et les autres disposés comme en gradins suivant la disposition du terrain. De tout ce monde à demi prosterné partirent, à l'apparition du ballon, des applaudissements universels et prolongés. Les aéronautes étaient au nombre de quatre. Le duc de Chartres, le fils du maréchal de Fitz-James et les deux frères Robert. On vit alors le ballon, dégagé de ses liens, s'élever, majestueux et en trois minutes, disparaître dans les nuées. Son ascension devint bientôt invisible au yeux des spectateurs éblouis. On dit qu'il tint l'air environ trois quarts d'heure et qu'il atterrit près de l'étang de la Garenne, dans le parc de Meudon. Cette ascension si bien commencée, risqua, en cours de route, de devenir dramatique. A la suite d'un incident imprévu, le duc de Chartres prit peur et fit, de lui-même, plusieurs ouvertures dans la soie du ballon qui, en se dégonflant rapidement, descendit plus vite encore qu'il ne s'était élevé dans les airs. On accusa vivement le duc de Chartres de son manque de sang-froid qui abrégéa considérablement le circuit prévu de l'aérostat en le forçant ainsi à une prompt descente. A cette occasion, les novellistes ne se firent pas faute de composer un calembour sur le duc :

*Le feu lui fait peur,  
L'eau lui fait mal,  
Il ne saurait tenir en l'air,  
Il n'est bon qu'à mettre en terre.*

Cette journée du 15 juillet 1784, clôt la série des fêtes brillantes dontées à Saint-Cloud par la maison d'Orléans. Depuis plusieurs années, le duc Louis-Philippe d'Orléans fréquentait de moins en moins la demeure de Monsieur. Ses préférences allaient au château

de Bagnole où il résidait avec Mme de Montesson. C'est en grande partie sous son impulsion qu'il chercha à se défaire de Saint-Cloud qui devenait en même temps une charge écrasante pour son budget déjà obéré par les dettes du duc de Chartres. Dès mai 1784, il entama des pourparlers avec la reine Marie-Antoinette, séduite par la situation du château de Saint-Cloud qu'elle convoitait comme résidence personnelle. Les transactions se poursuivirent entre les ministres de Louis XVI, Calonne et le baron de Breteuil, et le duc d'Orléans durant le mois d'octobre 1784. Elles furent longues à aboutir; les ministres du Roi sachant le duc à court d'argent, cherchaient à exploiter cette situation et à obtenir le domaine à meilleur compte; ils se montrèrent si exigeants que les négociations faillirent être rompues. L'accord finit par s'établir sur la base de 6.000.000 payables en trois échéances: la première devant servir à payer les dettes du duc de Chartres. Une des clauses de l'arrangement était que Mme de Montesson, que le duc d'Orléans avait épousé secrètement, en 1773, recevrait le titre de duchesse.

L'acte de vente fut signé à Versailles, le 24 octobre 1785. Désormais, le domaine de Monsieur deviendra résidence royale.

H. KRANTZ-MANONCOURT,

Chargée de mission à la Direction des Beaux-Arts.

## AVIS ET COMMUNIQUES

### PALMARÈS DE L'EXPOSITION COLOMBOPHILE du 22 Décembre 1946

organisée par « L'Eclair de Saint-Cloud »

3, rue Royale, à Saint-Cloud

1<sup>er</sup> Lauréat des voyages 1946 : DELANDRE Lucien, 15, rue de l'Avre, Saint-Cloud.

2<sup>o</sup> Lauréat des voyages 1946 : SABATIER Charles, 3, rue Royale, Saint-Cloud.

#### Vieux mâles reproducteurs

Prix d'Excellence : M. CUGEN, de Saint-Cyr-l'Ecole.

Prix d'honneur : M. CUGEN.

1<sup>er</sup> prix : M. SABATIER, de Saint-Cloud; 2<sup>o</sup> prix : M. CUGEN;  
3<sup>o</sup> prix : M. DOUCHY, de Boulogne; 4<sup>o</sup> prix : M. LACONE, de Garches.

#### Vieilles femmes reproductrices

1<sup>er</sup> prix : M. SABATIER Charles; 2<sup>o</sup> prix : M. DEMANET, de Boulogne; 3<sup>o</sup> prix : M. DOUCHY.

#### Jeunes mâles reproducteurs

1<sup>er</sup> prix : M. SABATIER; 2<sup>o</sup> prix : M. SABATIER; 3<sup>o</sup> prix : M. DOUCHY; 4<sup>o</sup> prix : M. LACAVE.

#### Jeunes femmes reproductrices

1<sup>er</sup> prix : M. CUGEN; 2<sup>o</sup> prix : M. CUGEN; 3<sup>o</sup> prix : M. RÉMY;  
4<sup>o</sup> prix : M. JOSNEAU.

#### Vieux mâles « Voyage »

1<sup>er</sup> prix : M. DOUCHY.

#### Vieilles femmes « Voyage »

1<sup>er</sup> prix : M. JOSNEAU.

#### Jeunes mâles « Voyage »

Prix d'Excellence : M. JOSNEAU.

1<sup>er</sup> prix : M. SABATIER; 2<sup>o</sup> prix : M. DELANDRE; 3<sup>o</sup> prix : M. JOSNEAU.

#### Jeunes femmes « Voyage »

Prix d'honneur : M. DELANDRE.

1<sup>er</sup> prix : M. JOSNEAU; 2<sup>o</sup> prix : M. SABATIER.

De nombreux prix d'honneur offerts par de généreux donateurs dont 200 francs par M. le Maire de Saint-Cloud.

Jusqu'à assez tard dans la soirée, de nombreuses personnes se sont pressées pour contempler plus de 100 sujets exposés.

Le Secrétaire, L. DELANDRE.

\*\*

## FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉPORTÉS, INTERNÉS, RÉSISTANTS ET PATRIOTES

### Section de Saint-Cloud

Les adhérents n'ayant pu assister à la réunion générale du 2 février sont priés de passer, le mardi, de 18 heures à 19 heures, à la permanence, 3, rue Gounod, pour le renouvellement de leurs cartes. La carte 1947 sera exigée pour la distribution de vestiaire qui aura lieu prochainement.

Jusqu'à nouvelle information, seule la permanence du mardi fonctionnera. Cependant, Mme FERNIER recevra, le vendredi 7 février, 34, rue Armengaud, les déportés et les amis des déportés, pour l'organisation de la conférence du 17 février.

Le 5 janvier a eu lieu notre réunion-goutte du nouvel an. Fête intime et bien familiale où les enfants reçurent cadeaux et jouets, dons de nos membres. A notre grand regret, M. le Maire nous informe que le *Bulletin Municipal* manque de place pour insérer le compte rendu complet de cette fête.

M. le Maire nous informe également qu'il est impossible de publier la deuxième liste des dons adressés à notre section. Nous espérons néanmoins que les personnes qui désirent nous manifester leur sympathie, continueront à le faire. Nous en afficherons la liste à la permanence.

\*\*

## CONFÉRENCE DU PÈRE BONAVENTURE

« Nous aurons le privilège d'entendre, à Saint-Cloud, le Révérend Père Bonaventure, l'éloquent et dynamique orateur de la Résistance, franciscain, déporté de Struthof, de Gross-Rosen et de Dachau, Croix de Guerre, Chevalier de la Légion d'Honneur au titre de la Résistance, Vice-Président de la Fédération Nationale des Déportés, le lundi 17 février, à 20 h. 45, salle du « Régent »; il traitera le sujet suivant : *Justice et Pardon*.

Ne manquez pas cette occasion unique d'aller entendre ce grand orateur chrétien et patriote.

Pour tous renseignements, consultez les affiches.

\*\*

## ARBRE DE NOËL DE LA LIGUE FÉMININE D'ACTION CATHOLIQUE

La Ligue Féminine d'Action Catholique de Saint-Cloud, avait organisé, le dimanche 28 décembre, un Arbre de Noël pour les enfants des ligueuses. La réunion fut très réussie et la salle de la rue Hébert trop petite pour contenir les invités. Un goûter fut offert aux enfants avant la distribution des jouets.

Pour n'oublier personne, la ligue avait adressé des colis de Noël aux ligueuses âgées, grâce à l'inépuisable générosité de nombreux Clodoaldiens de toutes les conditions.

\*\*

## L'U. F. F. A L'ASILE LELEGARD

Cette année, comme elles le font tous les ans depuis la Libération, les membres de l'U. F. F. de Saint-Cloud ont rendu visite aux vieux de Lelégard. C'est maintenant une belle tradition qu'il faudra conserver.

Visite émouvante par les sentiments manifestés aux anciens. D'autre part, chaque vieux et chaque vieille reçurent leur petit Noël de l'U. F. F.

Ce Noël peut être offert, grâce à la vente de petits Arbres de Noël décorés par l'U. F. F.

Remerciements aux personnes qui ont contribué à la réussite de cette vente et qui l'ont fait d'une façon anonyme et désintéressée, ce qui caractérise les gens de cœur.

## ARBRE DE NOEL DE LA POLICE DE SAINT-CLOUD

L'Association Amicale du Personnel de la Police de Saint-Cloud organisait, le dimanche 22 décembre dernier, dans la salle des mariages de la mairie de Saint-Cloud, son Arbre de Noël au profit de ses enfants.

Cette fête familiale, présidée par M. Pierre HOUDARD, commissaire de police de Saint-Cloud, a remporté un très gros succès et a conquis tous les cœurs auprès des grandes personnes présentes et en particulier auprès de nos petits que le Père Noël a une fois de plus gâtés de friandises et de jouets.

Nos remerciements sont adressés à tous les généreux souscripteurs ainsi qu'à la Municipalité et à tous ceux qui ont permis à notre Association de réussir cette fête,

Le Président, M. BUCHERON.

\*\*

## AMICALE CLODOALDIENNE DE MONTRETOUT

### Comité des Fêtes

Comme chaque année, le Comité des Fêtes de Montretout a convié tous les enfants de Montretout à une matinée récréative gratuite au cinéma « Le Régent », le jeudi 23 janvier, à 14 heures.

600 enfants y ont assisté. Deux films ont été projetés et un goûter distribué aux enfants; les petits pains au lait et les oranges ont été particulièrement bien accueillis.

Nous remercions vivement tous ceux qui ont permis la réussite de cette fête et en particulier les habitants de Montretout qui se sont montrés généreux.

\*\*

### AUDITION MUSICALE

L'Association des Parents d'Elèves Catholiques de Seine-et-Oise nous communique qu'une audition de musique religieuse et folklorique aura lieu le mardi 18 février 1947, à 20 h. 45, à Cyrano, 7, rue Rameau, à Versailles.

\*\*

### CONFÉRENCE SUR « GOUNOD »

On a lu par ailleurs que M. Charles OULMONT, critique musical de *Ce Matin*, fera une conférence à la Maison de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, le samedi 1<sup>er</sup> mars, à 21 heures, sur le sujet suivant : « Une grande figure de Saint-Cloud : Gounod », *musicien du cœur* ».

Cette conférence étant gratuite et le nombre des places limité, prière de retenir dès maintenant les places auprès de la bibliothèque, 26, rue Dailly.

\*\*

### LA CROIX ROUGE

Les photographies du Déjeuner de l'Amitié, publiées dans ce bulletin, ne peuvent mettre en valeur les dévouements qui se sont manifestés ce jour-là, aussi bien parmi les délégués du Bureau de Bienfaisance que parmi les membres du Comité « Croix-Rouge » de Saint-Cloud, qui, en maintes autres circonstances, se dépense inlassablement pour apporter les secours matériels et moraux que les temps actuels nécessitent.

C'est ainsi que le dimanche 19 janvier, à l'occasion de la fête dite « des Rois », un magnifique déjeuner a été servi par les soins de la Croix-Rouge aux vieillards de l'Asile Lelégard, qui ont été infiniment touchés par l'extrême bonne volonté des jeunes « Secouristes » qui savent ajouter simplement un gai sourire à tous les dévouements.

## CINÉ-CLUB DE SAINT-CLOUD

### Programme des mois de Février et Mars 1947

#### MARDI 11 FÉVRIER :

Le Chef-d'œuvre de Jean RENOIR : *Le Crime de M. Lange*, dialogue de Jacques PREVERT.

Débat : pour ou contre les scénarios à la J. PRÉVERT.

Le Ciné-Club attire l'attention de tous les Clodoaldiens sur l'importance du prochain spectacle. C'est un film de Jean RENOIR qui a obtenu les plus hautes récompenses aux Etats-Unis.

#### MARDI 24 FÉVRIER :

Hommage à W. C. FIELD : *Une Riche Affaire*. Plus un dessin animé.

Débat : Vive le burlesque.

#### MARDI 11 MARS

De Carl DREYER : *Wampy (Le Vampire)*.

Documentaire de J. PAINLEVÉ.

Débat : Poésie et réalisme.

Tous les deuxièmes et derniers mardis de chaque mois, à 20 h. 45.

## ÉTAT CIVIL DU MOIS DE JANVIER 1947

### NAISSANCES

Pierre, François Meetz. — Jean, Claude Bregat. — Gérard, Joseph Gomont. — Gérard, Robert Denis. — Danielle Hardoon. — Marie, José Hilt. — Claudine, Sylviane Desrat. — Geneviève Vairon. — Gérard, Christian Forter. — Françoise Deloffre. — Martial Morel. — Petit, William Michel. — Jacques, Raoul Goumeaux. — Bernadette Desurmont. — François, Emile Ropert. — Pierre, Noël Deliveyne. — Guy, Jean Bontellier. — Josette, Célestine Barbe. — Anne, Marie Thézé. — Anny, Mathilde Marquer. — Bernard, Maurice Caillaud. — Christian, Maurice Auvray. — Bernard, Henri Sansiguet. — Philippe Viot. — Anne, Brigitte Briandet. — Patrick Houbert. — Monique, Françoise Flament. — Chantal Soufflet. — Anne, Marie Bouché. — Marie, Annick Bon. — Marie, Noëlle Maugendre. — Liliane, Paulette Lengelée. — Marie, Jeanne Lecomte. — Henri Louvel. — Maryse, Madeleine Paviot. — Jean, Pierre Berrieri. — Jean, Louis, Marcel Massé. — Patricia, Jacqueline Robin. — Didier Cauville. — Claudine, Josette Marie. — Danielle, Raymond Bourguignon. — Dominique, Jacques Walter. — Jean, Lucien Plais. — Robert Maurice Cassan. — Liliane, Andrée Cassan. — Martine, Yvonne Noël. — Madeleine, Geneviève Delfour. — Guy, Stéphane Avignon. — Alain, Pierre, Michel Iost. — Silviann, Geneviève Fretin. — Liliane, Claudine, Gaétane Emphrais. — Michelle, Yvette Deslandes. — Mireille, Anne, Marie Jan. — Yvette, Thérèse Deslandre. — Bernard, Claude Corre. — Elisabeth Claude. — Annie, Berthe Thévenard. — Edmond, Roger Denis. — Daniel Jouron. — Dominique Leyrie. — Dominique, Marguerite, Raymond, Suzanne Leyrie. — Danielle, Marcelle Rizaucourt.

### MARIAGES

Albert, Marie, Bernard d'Antras et Denise, Françoise, Lucie Logeard. — Marcel, Charles Devise et Fernande, Georgette Creveau. — Pascal, Ambroise, Marie Pedrono et Marcelle, Emilienne Guillard. — De Seyne Maysonade de Lurlenquet et Anne Fernier. — Michel, Marie, Léon Le Courtois du Manoir et Marie, Joséphe, Henriette de Bazelaïne de Ruppierre. — Henri Beyer et Suzanne, Henriette, Céline Riche. — Lucien, Raymond, Louis Vas et Andrée, Geneviève Senault.

### DECES

Ginette-Eugénie Boissat, 24 ans. — Marcel-André Germes, 14 ans. — Emilie-Marie-Alexandrine Martin, Veuve Vivolas, 81 ans. — Louis-Pierre-Félix Chevrier, 63 ans. — Marie-Julie-Désirée Catoir, femme Vuischard. — Ernest-Jules Dubourg, 64 ans. — Elisabeth-Janine Gérard, 12 jours. — Marie-Eugénie Germond, 80 ans. — Anne-Madeleine Capiou, Veuve Génin, 90 ans. — Neuberger, née Martha Konigs, 36 ans. — Théophile Courtois, 72 ans. — Adèle Divary, 57 ans. — Georgette-Suzanne Clavaud, femme Didault, 46 ans. — Marie-Joséphine Fossier, veuve Largillière, 83 ans. — Alice-Pauline-Jeanne Desmarest, femme Laboureur, 46 ans. — Véron (mort-né). — Duval (mort-né). — Sylvie, Alphonsine, Flore Labsolu, veuve Jamet. — Berthe-Clémence Polrot, 75 ans. — Madeleine-Marie Moreau, 47 ans. — Emile-Henri Dupont, 60 ans. — Maurice Grun, 77 ans. — Jean Lyon, 66 ans. — Oudry (mort-né). — Marie-Rosalie Cordonnier, veuve Riethé, 85 ans. — Chambault (mort-né). — Nasaroff (mort-né).